

<b>COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2014 à 18 h COMMUNE D'AULNOY</b>
--

Présents :

Eric GOBARD Maire, Patrick FRERE Maire Adjoint, Joël JACQUEMINET (arrivé à 18 h 05), Florence FLUTEAUX (arrivée à 18 h 05, départ à 19 h 40), Nicolas CORTET, Angélique FLOCHIN, Odette VASSEUR, Gilles ADERIC, Christian FOUCART. Carole HERINK, Marielle de CHARNACE,

Invitée : Corinne de CHARNACE (Adjointe Administrative).

Secrétaire de Séance : Gilles ADERIC.

La séance est ouverte à dix-huit heures, sous la Présidence de Eric GOBARD, Maire.

Le précédent compte rendu de Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

- **DELIBERATION POUVOIR DE POLICE POUR LES DECHETS :**

Le Conseil Municipal prend connaissance de la note juridique au sujet du transfert de police spéciale en matière de déchet. Le SMICTOM suggère de ne pas s'opposer au transfert, car celui-ci ne concerne que le pouvoir de régler la présentation des bacs, des types de déchets, ce qui équivaut au règlement SMICTOM de collecte. Le Maire reste responsable du pouvoir de police pour le non-respect des lois. Le Conseil Municipal ne s'oppose pas au transfert de police en matière de déchet.

- **MOTION RELATIVE AU PROJET DE L'ETAT SUR LE BUDGET DES AGENCES DE L'EAU :**

Le Conseil Municipal réagit à l'annonce d'un prélèvement de 175M€ par an de 2015 à 2017 sur les agences de l'eau au profit du budget de l'Etat.

Si le Conseil comprend la nécessité de redresser les comptes publics de la Nation, en tant qu'acteur de terrain adhérent au Syndicat d'alimentation en eau potable de la région nord est de Seine et Marne, dit S.N.E. assurant le service public de l'eau auprès de 52 communes, il souligne les conséquences que ce projet pourrait entraîner si les budgets des Agences de l'eau étaient effectivement « détournés » pour abonder le budget déficitaire de l'Etat. Les membres du Conseil Municipal observent que les Agences de l'eau ont déjà fourni en 2013 un effort de solidarité pour le budget de l'Etat par un prélèvement de 210M€ qui avait été présenté comme « exceptionnel » et ponctionné sur leurs propres budgets. Le Conseil Municipal se demande si un tel transfert massif des recettes des Agences de l'eau vers le budget de l'Etat, ne reviendrait pas à faire, des taxes des Agences de l'eau, « un impôt supplémentaire de l'Etat » ? Le Conseil Municipal partage la règle qui fonde depuis cinquante ans la politique de l'eau en France : « l'eau paye l'eau ». Cette règle est acceptée et partagée par tous les acteurs de l'eau, car elle est équitable et efficace. Agir en sens contraire à cette règle serait remettre en cause et fragiliser tous ces acteurs qui contribuent à la pérennité, à la qualité et à la sécurité du service de l'Eau potable en France.

Le Conseil souligne que ce prélèvement dérogerait à la séparation entre les comptes des administrations publiques locales et le budget de l'Etat, serait une très grave menace pour l'économie locale à commencer par le secteur du BT qui en subirait de plein fouet le contrecoup, casserait la confiance faite par les usagers au « principe » des Agences de l'eau et saperait par voie de conséquence le mandat qu'ils donnent à leurs représentants, pour assurer une gestion saine et participative des ambitions pour l'eau, ferait reculer dangereusement la France dans son effort pour respecter ses engagements pris au niveau eau, impacterait le montant des aides de l'Agence de l'eau accordées tant aux acteurs économiques qu'aux collectivités locales déjà fortement impactées par la baisse des dotations de l'Etat.

- **TRANSFERT DE LA COMPETENCE ELECTRICITE AUX DEPARTEMENTS :**

A la demande de certains présidents de Conseils Généraux et de leur association, l'ADF, la loi sur la nouvelle organisation territoriale en cours d'examen pourrait prévoir, dans les territoires à forte composante rurale, le transfert de la compétence électricité aux départements. Ce transfert aurait des conséquences évidentes sur les investissements dont le syndicat fait bénéficier les communes. Le Syndicat des Energies de Seine et Marne est un interlocuteur de proximité qui travaille en étroite concertation avec les communes dont il dépend, en mutualisant, pour leur compte, de nombreux services qu'elles ne pourraient pas prendre en charge toutes seules : travaux sur le réseau de distribution d'électricité, éclairage public, conseil en énergie partagé, SIG, actions d'économies d'énergie, achats groupés d'électricité et de gaz , etc... Le Conseil Municipal souhaite saisir les parlementaires de Seine et Marne et le président de l'Association des Maires de France.

- **DELIBERATION DE NOMINATION DU COORDONNATEUR ET AGENT RECENSEUR DU RECENSEMENT 2015 :**

Le recensement de la population a lieu tous les cinq ans ; il se déroulera du 15 janvier au 14 février 2015.

Il est nécessaire de désigner :

. un coordonnateur du recensement qui pilote les opérations de recensement ; fonctions : interlocuteur avec l'INSEE, mise en place de la logistique, de la communication, assure l'encadrement des agents recenseurs, formé par l'INSEE aux concepts, aux procédures de recensement et à l'environnement juridique.

. un agent recenseur, devant faire preuve d'une grande méthodologie, organisation, moralité, ténacité, disponibilité, discrétion, qui organisera la préparation de la tournée de reconnaissance, se rendra une première fois dans les cent soixante foyers afin d'expliquer la procédure de recensement et retournera vérifier et collecter les données qui seront au fur et à mesure transmises à l'INSEE.

Le Conseil Municipal délibère et nomme Madame Corinne de Charnacé coordonnateur et agent recenseur. Une indemnité de 819 €uros, brut, correspondant à la dotation de l'Etat, lui est attribuée.

- **REVUE DES DYSFONCTIONNEMENTS RECENSES SUR LA COMMUNE :**

. On note deux cambriolages sur la commune en décembre, un dimanche après-midi, un à la Bauderie, un autre à Villers, ainsi qu'une tentative d'intrusion. Il faut faire preuve de vigilance entre voisins pour la sécurité de tous.

. La commune est passée en dématérialisation complète avec le Trésor Public le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

. On note des dépôts sauvages qui coutent chers à la commune (l'accès à la déchetterie pour les communes est payante, contrairement aux particuliers qui disposent d'un accès gratuit).

- **QUESTIONS DIVERSES :**

. Des câbles téléphoniques ont été arrachés au Fayet privant les habitants de plusieurs semaines de téléphone ; le problème étant récurrent, des travaux sont envisagés afin d'enfourer efficacement ces câbles. Deux devis ont été reçus. Meilleure offre à 28 000 euros HT. Le Conseil donne son accord de principe pour la réalisation des travaux avec une prise en charge de 50 % par la commune d'Aulnoy et de 50 % par la commune de Saint Germain Sous Doue.

. Grand nombre de CV sont arrivés en mairie suite à la proposition de poste de cantonnier. Chaque membre de la commission recrutement est invité à sélectionner dix candidats et à se réunir le lundi 22 décembre à 18 h 30. L'embauche d'un nouvel agent à mi-temps est programmée pour février 2015.

. Des trous sont à reboucher au Fayet. Le Conseil Municipal décide de demander à l'entreprise VIGNIER, qui a refait diverses routes communales, de les reboucher, autorise Monsieur le Maire à régler la facture.

. L'appartement du 5 bis est remis à neuf ; après délibération, un complément de facture de l'entreprise Planet Decor est accepté par le Conseil Municipal, pour un montant de 252 €. Il sera nécessaire de revoir le problème de dégradation des volets côté jardin.

Le locataire du 5 rue de l'Eglise demande de déménager au 5 bis ; le Conseil Municipal accepte, pour un loyer de 592 € mensuel et donne l'autorisation à Monsieur le Maire de signer le dossier de bail.

. le Conseil Municipal délibère et accepte le complément de facture de l'entreprise VIGNER, de la Celle sur Morin, concernant la suite de réfection des voiries, pour un montant de 8 100 euros TTC.

. Problème de moisissure de la salle des fêtes malgré les ventilations quotidiennes de cet été : le Conseil étudie le devis des Ets Delabarre de Azy sur Marne, proposant une VMC dans les sanitaires et la salle pour un montant de 7 436.70 €.

Deux devis des Ets TRYBA de changement de fenêtres, sont reçus, pour un montant de 6 079.68 et 8 757.46 € TTC.

. Une répartition des articles de la prochaine Gazette est effectuée parmi les membres du Conseil et de l'Adjointe Administrative.

. Monsieur CHICHERY, cantonnier, a pris sa retraite au 1<sup>er</sup> décembre ; le Conseil Municipal décide de lui offrir un cadeau d'une valeur de 200 euros.

. Madame FLUTEAUX quitte la séance à 19 h 40.

. Lecture d'une lettre d'une administrée mécontente sur la gestion de l'assainissement sur la commune d'Aulnoy. Il est reproché notamment à la commune de ne pas avoir informé préalablement les propriétaires de filières d'assainissements individuels de la zone de Villers, La Roche, Le Fourchaud, de la rupture du contrat de services liant la commune à ses administrés. Le maire précise : bien que la gestion administrative de ses contrats soit gérée par le SIANE, il aurait été en effet préférable que ces administrés soient avertis préalablement par écrit, sur le fait que le SIANE n'assurerait plus l'entretien et le suivi des filières individuelles.

. Question sur la création d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme : il convient de savoir si la compétence P.L.U. deviendra une compétence intercommunale. En attendant, une rencontre entre le Conseil Municipal et un représentant du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Bassin de vie de Coulommiers est prévue en début d'année 2015. Le SCOT a défini une vision stratégique, cohérente et fonctionnelle pour le bassin de vie de Coulommiers. Ce document définit les objectifs et les moyens à atteindre dans le cadre de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme. Le fonctionnement du SCOT dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau P.L.U. sera présenté aux conseillers municipaux.

. Monsieur Cédric THOMAS, agriculteur, souhaite déplacer un hangar de la Ferme de la Houssière vers ses terres agricoles. Le Conseil étudie la place où celui-ci pourrait être transféré.

La séance est levée à 20 h.